

Règlement d'ordre intérieur

Le respect du règlement intérieur est le devoir de tous, et participe à la cohésion de notre association sportive.

INTRODUCTION

Le Comité directeur (nommé Comité ci-après) du Club est composé exclusivement de bénévoles, dont le seul but est de permettre à chaque licencié de donner le meilleur de lui-même pour apprendre et pratiquer le patinage artistique dans les meilleures conditions possibles. Il veille également à faire la promotion du patinage artistique au Luxembourg.

Les membres du Comité font abstraction de tout intérêt personnel ou particulier, et s'engagent à n'œuvrer que dans l'intérêt du Club.

Le Club est membre de l'Union Luxembourgeoise de Patinage (ULP) et est soumis au respect de ses règles et à celles de la Fédération luxembourgeoise des sports de glace (FLSG).

Une cotisation annuelle est proposée pour une nouvelle saison par le comité, et validée à chaque Assemblée Générale Ordinaire. Par le paiement du montant de l'adhésion, chaque membre de l'association, ainsi que sa famille ou son représentant légal, s'engage à respecter le règlement intérieur tel que présenté ci-dessous.

Le Comité a le devoir d'assurer les entraînements tels que prévus sur le planning. En cas de force majeure ou toute autre raison jugée utile à l'activité du Club, le Comité se réserve le droit d'apporter des modifications, d'annuler ou de reporter des entraînements, sans pour autant ouvrir un droit à un remboursement partiel.

1. LES CONDITIONS D'ADHÉSION

L'adhérent désirant pratiquer le sport doit au préalable :

- Être en règle de paiement de sa cotisation annuelle ;
- Être titulaire d'une licence A valide pour la saison en cours ou fournir tous les documents nécessaires à son émission ;
- Avoir obtenu le certificat médical (Médico sportif) le confirmant apte à la pratique du patinage artistique, sauf exemption spécifique prévue par la FLSG ;
- Être inscrit dans une des catégories d'entraînement détaillées sur notre site internet (www.skating.lu).

L'acceptation du dossier d'inscription par le Comité est subordonnée aux places disponibles dans la catégorie concernée, faute de quoi une liste d'attente est établie.

La licence fédérale est obtenue auprès de la FLSG après avoir rempli toutes les conditions requises dans le dossier d'inscription. L'ULP contrôle le respect des conditions prévues par le règlement fédéral de la FLSG 003/2012 sur les licences fédérales et a le droit s'opposer à la délivrance d'une licence si l'une des conditions n'est pas remplie.

www.skating.lu

www.ulp.lu

www.flsg.lu

Sans toutes les pièces nécessaires, le CH-PL se réserve le droit de ne pas donner accès aux cours, voire d'exclure le patineur du Club.

En rejoignant le Club, le membre donne son consentement à ce que certaines de ses données personnelles (nom, matricule, lieu de résidence) soient communiquées à la Ville de Luxembourg pour l'obtention de subsides pour le Club.

2. COMPORTEMENT GENERAL

Il est exigé de chaque membre du Club, ainsi que de sa famille, de son représentant légal et des accompagnants, de respecter tous les acteurs du Club/de la patinoire: membres du Comité, entraîneurs, moniteurs, personnel de la patinoire, bénévoles, ou toute autre personne se trouvant dans l'enceinte de la patinoire, et dans tout lieu où le membre représente le Club, y compris les réseaux sociaux.

Les sanctions détaillées dans le Code of conduct seront appliquées au membre et/ou accompagnant pour :

- Toute attitude antisportive ou portant atteinte à l'homogénéité, aux valeurs et à l'honorabilité du Club (notamment mobbing, accusation graves, diffamation...),
- Toute dégradation de matériel dans l'enceinte de la patinoire,
- Toute parole ou geste déplacé envers les personnes,
- Toute incivilité, injure, sévices, contrainte,
- Tout acte de xénophobie envers des membres, entraîneurs ou membre du comité
- Toute malveillance dans les réseaux sociaux envers d'entraîneurs ou membres du comité.

Tout comportement malveillant doit être communiqué au Comité sous forme écrite à skating.luxembourg@gmail.com.

Le règlement intérieur de la patinoire doit être également respecté.

3. LES ENTRAÎNEURS

Le comité nomme un ou plusieurs entraîneurs qualifiés, et chacun d'eux est soumis à ce règlement. L'entraîneur se doit de traiter chaque patineur avec la même considération. Un problème éventuel avec un parent ne doit en aucun cas impacter le patineur.

Chaque entraîneur est reconnu par ses diplômes et expériences, et suit à la demande une formation continue lui permettant de développer ses compétences et d'acquérir de nouveaux savoirs pédagogiques et techniques.

Les entraîneurs sont en charge notamment :

- D'établir un planning d'entraînement en fonction des disponibilités offertes par la patinoire ; le planning sera validé par le Comité
- D'organiser les entraînements sur glace et hors-glace
- D'organiser les événements publics pendant la saison (gala, exhibition externe,...)

www.skating.lu

www.ulp.lu

www.flsg.lu

- D'évaluer les aptitudes et compétences des patineurs afin de les répartir dans les groupes adéquats
- De sélectionner les patineurs aptes à passer à une catégorie supérieure
- De sélectionner les patineurs aptes à participer au championnat national, ou toute autre compétition
- De sélectionner les patineurs aptes à participer au test organisé dans le but d'intégrer le Cadre National
- D'organiser, avec l'accord et la participation du Comité, des stages spécifiques
- D'évaluer les besoins en équipements et les proposer au Comité

Seuls les entraîneurs du Club sont habilités à enseigner lors des séances d'entraînement.

Pour les catégories « Skaties », les entraîneurs peuvent être aidés par des moniteurs/trices formés à la pédagogie d'apprentissage et ayant le niveau technique requis pour accompagner les patineurs débutants ou loisir.

4. LES FILIÈRES ET CATÉGORIES

Le club organise l'entraînement de deux filières principales, « LOISIR » et « COMPÉTITION », elles-mêmes subdivisées en lignes.

En cours de saison, l'entraîneur peut proposer au patineur d'intégrer un groupe de niveau différent de celui d'inscription s'il le juge utile. Dans ce cas, en cas de différence tarifaire, celle-ci sera facturée au prorata.

Le détail de chaque catégorie se trouve sur notre site internet (<http://www.skating.lu>).

FILIÈRE «LOISIR »

Seuls les entraîneurs sont habilités à affecter les patineurs en fonction de leur âge, et l'évaluation de leur niveau et compétences. Aucune intervention extérieure ne sera prise en compte dans l'attribution du niveau.

Cette filière regroupe les catégories pour tout pratiquant ne faisant pas de compétition pendant la saison :

- Skaties : de 4 ans à 14 ans
- Adultes : à partir de 14 ans

Il est possible pour un patineur adulte de la filière « LOISIR » de participer à des compétitions internes au Club, ou éventuellement externe avec l'accord de l'entraîneur.

FILIÈRE «COMPÉTITION »

Cette filière est réservée aux jeunes compétiteurs (enfants et adolescents). Elle se divise en 2 lignes: nationale et ISU. Elle n'est accessible que sur invitation par le comité sur base de l'avis favorable des entraîneurs

www.skating.lu

www.ulp.lu

www.flsg.lu

- National Competition Line: Bronze, Silver, Gold
- ISU Competition Line: Junior Academy, Learn to Compete, Train to Compete/Train to Win

L'obtention d'un programme et les frais y attendant sont à charge des patineurs et ne sont pas inclus dans les frais d'inscription.

5. LES TESTS D'ÉVALUATION

Ce paragraphe est destiné spécifiquement aux patineurs évoluant dans les deux lignes compétitions.

Des tests peuvent être organisés par les entraîneurs durant la saison pour évaluer les patineurs de chaque catégorie et proposer éventuellement une réaffectation vers un groupe supérieur ou vers une autre filière (LOISIR ou COMPÉTITION) ou ligne (Nationale ou ISU). Ceci peut être aussi le cas suite au dépassement de l'âge limite dans la filière COMPÉTITION.

Comme pour l'affectation des catégories en début de saison, seuls les entraîneurs sont habilités à mener ces tests d'évaluation, sans aucune intervention extérieure.

Néanmoins, des sessions de tests seront planifiées à intervalle régulier (idéalement au début et en milieu de saison) en présence de (idéalement deux) juges externes pour une évaluation objective de la progression de nos patineurs selon les modalités pratiques à définir entre entraîneurs et juges avec validation formelle du comité.

Enfin, les résultats positifs des patineurs aux compétitions pourront être pris en compte pour déclencher les réaffectations selon des modalités à définir par les entraîneurs et valider formellement par le comité.

Test d'accès au Cadre National

Ce test est organisé par l'Union Luxembourgeoise de Patinage devant un panel de 2 juges et un représentant de l'ULP.

L'entraîneur est seul habilité à évaluer les patineurs de compétition aptes à participer au test de sélection.

6. LES ENTRAÎNEMENTS

L'accès à l'entraînement nécessite d'avoir rempli toutes les conditions d'adhésion, et d'avoir réglé le montant correspondant à sa catégorie selon les modalités de paiement indiquées sur la facture (période en cours si paiement en tranches, uniquement disponible pour les groupes de la filière COMPÉTITION).

La participation aux cours est obligatoire tant pendant la période hivernale qu'estivale pour les groupes de la filière COMPÉTITION, la pratique du patinage artistique nécessitant une excellente condition physique tout au long de l'année.

www.skating.lu

www.ulp.lu

www.flsg.lu

Les entraînements ont lieu principalement sur glace, et hors glace pour les échauffements, stretching, ballet/danse et exercices de gymnastique adaptés au patinage artistique. La machine de rotation est uniquement proposée à certains groupes de patineurs (COMPÉTITION).

Les entraîneurs s'engagent à être présents au moins 5 minutes avant le début des cours, et s'assurer que personne ne reste dans le vestiaire à l'issue de la séance d'entraînement. Il est demandé aux patineurs de suivre toutes les instructions qui leurs sont données par l'équipe encadrante.

Rappel : l'accès aux entraînements n'est permis qu'aux patineurs détenteurs d'une licence A en cours de validité ou ayant fourni toute la documentation nécessaire à l'émission de la licence A. En cas de non-respect, le Club se réserve le droit d'exclure le patineur du club.

Il est interdit de monter sur glace sans la présence et l'accord de l'entraîneur. L'entraîneur est en droit de refuser l'accès à la piste en cas de retards répétés et/ou injustifiés, ou en cas de tenue inappropriée.

Les patineurs doivent rester sur glace tout le temps de l'entraînement. Néanmoins, l'entraîneur peut autoriser un patineur à quitter la glace en cas de besoin.

Respect de l'horaire

Le représentant légal ou toute autre personne chargée des déplacements du patineur doit s'assurer de respecter les horaires prévus au planning.

L'heure de début du cours sur glace correspond à l'entrée sur glace. Pour réduire le risque de blessure il est important de prévoir une période d'échauffement avant de commencer l'entraînement (10-15 min). Il est aussi utile de prévoir le temps nécessaire à la préparation (vêtements, patins, cheveux,...).

Vestiaire

Ni le Club, ni l'exploitant de la patinoire, ne peuvent être tenus responsables des effets ou objets perdus ou volés dans l'enceinte de la patinoire.

Les patineurs sont priés d'utiliser les vestiaires Hommes/Femmes mis à leur disposition, et de respecter la propreté des lieux.

En cas d'entraînement simultané entre enfants et adultes des vestiaires séparés seront fournis aux adultes.

En règle générale, les patins doivent être chaussés/déchaussés dans les vestiaires (hors Skaties). Il est fortement conseillé que les enfants apprennent dès leur plus jeune âge à chausser les patins tout seuls. Pour les groupes compétition, il est demandé que les enfants sachent chausser leurs patins seuls dès 7 ans.

Cas particuliers des jeunes enfants (Skaties):

www.skating.lu

www.ulp.lu

www.flsg.lu

Si les conditions climatiques le permettent, il est recommandé de préparer l'enfant devant l'entrée de la patinoire.

Sauf exception, les autres patineurs sont aptes à se préparer seuls.

Equipement

Pour l'entraînement sur glace chaque patineur doit avoir l'équipement minimum requis; ceci inclut des gants, un pantalon adapté au sport (style leggings), des patins de patinage artistique (lame avec les « dents » à l'avant). Les cheveux longs doivent être attachés.

Le port d'un casque protégeant la tête est conseillé pour les plus petits (p.ex. groupe rouge des Skaties).

Pour conserver les lames de patins bien affûtées, ne pas oublier les protège-lames en plastique pour les déplacements nécessaires hors-glace et des protège-lames en tissu pour ranger les patins au domicile.

Sur glace ou hors glace, les bijoux (boucles d'oreilles, piercing,...) sont déconseillés pendant le cours. Les bonbons, chewing-gum et autres confiseries sont interdits pendant le cours.

Merci de vous référer au code de conduite pour les spécificités par groupe.

Comportement

Les patineurs doivent suivre les instructions données par l'entraîneur et/ou le moniteur. Pour tout comportement dérangeant le groupe pendant la session, l'entraîneur peut décider de mettre le patineur à l'écart ou en bord de piste, pour un temps déterminé ou jusqu'à la fin de la session d'entraînement.

Des règles spécifiques sont décrites dans le code de conduite du club.

Licence « externe » A

Un patineur de compétitions ISU ou un membre du Cadre national qui, pour des raisons familiales, professionnelles ou pour les études quitte Luxembourg peut se voir accorder une licence A, dite externe. Cette licence peut être délivrée au demandeur sur base d'une demande motivée et d'une preuve qui établit que le demandeur va continuer à s'entraîner régulièrement au sein d'un club de sa discipline sportive.

Les licences délivrées par le Club sont préparées par le club au nom et pour le compte de l'ULP. Cependant, le règlement fédéral de FLSG 003/2012 sur les licences fédérales ne prévoit pas une licence A « externe » et, par conséquent, il n'existe aucun droit à s'en prévaloir. De ce fait, toutes les demandes de licence sont transmises à l'ULP qui se réserve le droit de les examiner et y donner une suite favorable ou défavorable.

Licence « externe » peut être renouvelée au maximum une fois (2 saisons).

www.skating.lu

www.ulp.lu

www.flsg.lu

Présence aux entraînements

Les entraînements se font en principe sans la présence des parents. Néanmoins, le club prévoit des entraînements ouverts aux parents, sur base du planning d'entraînement:

- un samedi ouvert par mois, pour les groupes Skaties et JA Lite (nombre important de participants). Le calendrier des portes ouvertes sera communiqué en début d'année (le Club se réserve le droit de modifier les dates en cours d'années pour des raisons organisationnelles);
- tous les samedis, pour les autres groupes (nombre plus réduit).

Toutefois, il est interdit de filmer ou prendre des photos sans l'autorisation préalable des entraîneurs.

Le respect des règles de base est exigé par tous ; des sanctions individuelles seront prises par le comité, en cas de non-respect des consignes.

Statut externe

Le statut du Club prévoit la possibilité d'obtenir un statut de patineur externe aux patineurs désirant pratiquer le patinage artistique de manière occasionnelle au sein du Club sans être inscrit dans une catégorie d'entraînement.

Le patineur externe doit payer sa cotisation de membre de 50 euros au Club.

Tout patineur externe qui souhaite participer à un ou plusieurs entraînements du Club doit envoyer une demande motivée par email au Comité à l'adresse skating.luxembourg@gmail.com. Le comité demandera l'avis des entraîneurs, et confirmera au patineur les possibilités et le tarif d'application.

Il va de soi que chaque patineur externe doit être détenteur d'une licence de pratique valide (avec médico) et respecter les mêmes obligations de conduite et d'entraînement énumérées ci-dessus (horaires, tenue, comportement...).

Ce statut ne donne pas un droit de vote au sein du Club.

Patineurs du Club désirant s'entraîner hors du Club

Les entraînements organisés par le Club sont dirigés exclusivement par les entraîneurs du Club.

Si un patineur désire s'entraîner occasionnellement ou régulièrement (cours particuliers) avec un autre entraîneur à l'extérieur du Club, il doit en informer l'entraîneur en charge (Head-coach).

L'intervenant extérieur s'engage à éviter tout problème avec les entraîneurs du club, sous peine d'intervention du comité du club pour régler toute situation conflictuelle.

7. LES COMPÉTITIONS

En début de saison les entraîneurs prennent connaissance des différentes compétitions, et proposent aux patineurs des catégories de compétition d'y participer en fonction de leur niveau. Pour que les entraîneurs puissent considérer la participation d'un patineur à une compétition, le patineur doit avoir participé au moins à 75% des entraînements sur glace et hors glace 6 semaines avant la compétition et sauf en cas de maladie ou de contraintes scolaires (ne seront pas considérées les activités extra-scolaires y compris la musique, d'autres activités sportives ou des cours de langues).

D'autres éventuelles conditions pour rester dans les groupes Learn to Compete, Train to Compete/Train to Win pourraient devoir être remplies sur demande des entraîneurs, après validation du Comité. Celles-ci devront être communiquées au patineur et ses représentants légaux au début de la saison.

Les patineurs qui refusent de façon répétée, sans motifs valables, de participer à des compétitions pourront être redirigés sur avis de l'entraîneur vers la catégorie LOISIR.

Les frais de déplacements, de logement éventuel, et de participation à une compétition sont à charge du patineur, exception faite pour quelques grandes compétitions internationales ISU qui peuvent obtenir un soutien financier de l'ULP.

Un ou plusieurs entraîneurs sont présents à chacune des compétitions sélectionnées par les entraîneurs, qui prennent en charge la préparation physique et mentale du patineur avant son passage.

Un patineur qui souhaite participer à une compétition non-reprise dans la liste des compétitions sélectionnées doit en faire la demande motivée au Comité, avec l'avis favorable de l'entraîneur. Dans ce cas, aucun entraîneur du Club ne pourra accompagner le patineur sans en avoir obtenu l'autorisation du Comité. L'entièreté des frais (patineur et entraîneur) liés à cette compétition sont à charge du patineur.

Comme pour les entraînements, un comportement exemplaire est de rigueur lors de chaque compétition.

www.skating.lu

www.ulp.lu

www.flsg.lu

8. LES STAGES

Pendant les vacances scolaires le Club organise des stages de perfectionnement. Ces stages pourront être facturés aux membres. Pendant la saison, ces stages se déroulent dans les installations du Club.

9. LES TARIFS

Vous pouvez trouver les frais d'adhésion et des différentes catégories sur notre site internet (<http://www.skating.lu>)

S'y trouvent également les modalités de paiement possibles, et les conditions de remboursement éventuelles.

10. LA RESPONSABILITÉ DU CLUB

Tout mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents ou représentant légal et ce, même dans l'enceinte de la patinoire en-dehors des heures et lieux d'entraînement. Les entraîneurs, moniteurs, bénévoles ou autres membres ne sont pas habilités à garder ou surveiller les enfants avant ou après une session d'entraînement sauf événement exceptionnel et imprévisible.